



LA VIGILANCE AU MENU

Les risques que l'agro-industrie
doit identifier

Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire



**TERRE
SOLIDAIRE**
Soyons les forces du changement

La loi

MARS 2017

La France adopte
« la loi relative au devoir
de vigilance ».

Portée par trois parlementaires et six ONG – dont le CCFD-Terre Solidaire – cette loi, unique au monde, marque une étape historique pour la protection des droits humains et de l'environnement. La loi impose aux entreprises françaises de plus de 5 000 salariés en France ou 10 000 dans le monde un **devoir de vigilance** sur leurs actions et celles de leurs filiales et sous-traitants. En application de cette loi, les entreprises ont l'obligation d'établir, de publier et de mettre en œuvre un plan de vigilance basé sur un inventaire des risques que l'entreprise fait peser sur les libertés fondamentales, la santé, les droits humains et l'environnement.

Deux ans après l'adoption de la loi, le CCFD-Terre Solidaire constate que les mesures prises par les entreprises sont succinctes et ne répondent pas aux exigences légales.

ACCAPAREMENT DES TERRES ET DES EAUX

La prise de contrôle d'un territoire par une entreprise entraîne des incidences négatives sur les communautés locales ou sur les usagers originels des terres, affecte négativement les équilibres économiques, sociaux, sociétaux ou environnementaux de ces personnes, et porte atteinte à leurs droits. L'appropriation des ressources en eaux provoque une dégradation des conditions biophysiques, comme la pénurie d'eau et / ou une remise en cause des droits humains des populations, tels que la perte de l'accès à la ressource.



CHIFFRES CLEFS

La pénurie d'eau représente l'un des défis les plus urgents de l'humanité : **1/5^e de la population mondiale** vit actuellement dans des zones où **l'eau est rare**, et l'OCDE estime qu'en 2030, 40 % de la demande mondiale en eau ne sera pas couverte.

26,7 millions, c'est la surface en hectares de terres agricoles vendues à des investisseurs étrangers entre 2000 et 2016, soit une superficie supérieure à celle du Royaume-Uni.

DROITS DES PAYSANS ET AGRICULTURE CONTRACTUELLE

La contractualisation est un accord entre un exploitant et une entreprise précisant des conditions de production d'un produit donné sur les terres du paysan. Ce contrat confère à l'entreprise les droits exclusifs de propriété sur la récolte à venir. La relation de pouvoir asymétrique entre les paysans et les entreprises contractantes peut engendrer des contrats inéquitables.



CHIFFRES CLEFS

Au Vietnam, plus de **90 % du coton et du lait frais** proviennent de productions contractualisées. Au Mozambique et en Zambie, ce sont **100 % du coton et du tabac** qui sont produits sous ce modèle.

668 000, c'est le nombre d'hectares de production traditionnelle de riz qui a été remplacé par un projet porté par Monsanto et Syngenta au Vietnam destiné à la production de maïs hybride pour l'alimentation animale.

SEMENCE ET BIODIVERSITÉ

En restreignant les choix agricoles et alimentaires à un nombre limité de semences industrielles, la stratégie de standardisation des semences opérée par les grandes entreprises semencières menace directement la souveraineté alimentaire et la biodiversité. Cela réduit les possibilités d'adapter les écosystèmes aux nouveaux défis tels que les aléas climatiques extrêmes ou le changement climatique.

Par ailleurs, l'oligopole formé par quelques industries semencières leur permet d'influencer les politiques d'offre, de production et de vente des semences, mettant ainsi en péril les droits des exploitants et des paysans.



12 espèces végétales et **5 espèces animales** assurent aujourd'hui les trois quarts de l'alimentation mondiale et **5 espèces** (dont le riz, maïs et blé) assurent près de **60% des calories et protéines végétales** consommées.

La France est le **1^{er} producteur** européen de semences et le **1^{er} exportateur** mondial avec **1,6 milliard d'euros** de chiffre d'affaires en 2017/2018.

PESTICIDES, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Les pesticides sont destinés à repousser, détruire ou combattre des organismes nuisibles et/ou réguler la croissance des plantes. Ces substances chimiques ou biologiques peuvent représenter des risques majeurs pour l'environnement et les populations. Leur utilisation fragilise les écosystèmes en conduisant à une contamination de l'air, du sol et des eaux et met en péril la production alimentaire, en portant, par exemple, atteinte aux pollinisateurs. Les enjeux humains sont également importants : 30 % des pesticides vendus dans les pays en développement ne sont pas conformes aux standards de qualité internationaux, ce qui augmente les risques liés à la santé. Les populations et utilisateurs sont généralement peu ou pas informés des dangers de l'utilisation de ces produits pour la santé et l'environnement.



Les pesticides déversés dans les eaux contribuent à la création de **zones mortes** comme dans le golfe du Mexique, une zone équivalente à la Belgique.

25 millions de travailleurs agricoles souffrent de maladies professionnelles liées à l'usage de pesticides.

LA CRIMINALISATION DES DÉFENSEURS DES DROITS

Un défenseur des droits est une personne (ou un groupe) qui s'exprime pour protéger les droits humains et l'environnement de manière pacifique. Grâce à leur travail, les défenseurs aident à identifier, prévenir et atténuer les impacts économiques, sociaux et environnementaux des activités menées par les entreprises. Ils peuvent également rendre les entreprises juridiquement responsables des violations des droits humains ou des dégâts environnementaux engendrés par leurs activités. Partout dans le monde, ils sont confrontés quotidiennement à des risques importants pour leur vie, travaillent sous la menace d'exécutions extrajudiciaires, d'enlèvements, de surveillance, d'incriminations et d'intimidations qui résultent de leurs combats face à des intérêts économiques gigantesques.



En 2017, le secteur de l'agroalimentaire est devenu le secteur **le plus risqué** et le plus meurtrier pour les défenseurs des droits.

En 2018, **321 meurtres** de défenseurs des droits ont eu lieu dans 27 pays.

L'agro-industrie



L'agro-industrie est le premier secteur industriel français.

Chiffre d'affaires : **180 milliards d'euros** en 2017.

Place de la France parmi les pays exportateurs agroalimentaires : **2^e en Europe, 4^e au niveau mondial.**

Produits alimentaires exportés en 2016 : **44,2 milliards d'euros.**

Comme le montre le rapport du CCFD-Terre Solidaire « La Vigilance au Menu », il convient de s'assurer que les géants de l'agroalimentaire exercent leur devoir de vigilance dans un esprit de transparence, d'exhaustivité et de sincérité afin qu'ils identifient, préviennent et réparent les impacts de leurs activités sur les droits humains, l'environnement et la souveraineté alimentaire des populations.

Le plaidoyer du CCFD-Terre Solidaire

Les insuffisances concernant la régulation des multinationales et l'encadrement du secteur agroalimentaire ont généré de nombreux scandales depuis le début du XXI^e siècle. Face à ce constat, le CCFD-Terre Solidaire se bat pour obtenir des législations contraignant les multinationales à respecter les droits humains et l'environnement, et plaide pour un soutien prioritaire aux agricultures paysannes.

En l'absence de cadres et de réglementations, les impacts négatifs des multinationales de l'agro-industrie se multiplient : accaparements des terres et des ressources, déstabilisation des marchés locaux, concurrence déloyale entre les petits producteurs et les entreprises entraînant la marginalisation des populations les plus vulnérables. En travaillant avec les populations affectées, nos alliés et les défenseurs des droits dans les pays concernés, nous nous mobilisons aujourd'hui pour la pleine application de la loi sur le devoir de vigilance en France, son extension au niveau européen et la ratification d'un traité aux Nations Unies sur les multinationales et les droits humains.

Le CCFD-Terre Solidaire fait ainsi converger deux plaidoyers pour s'assurer que les actions des multinationales ne nuisent plus à la souveraineté alimentaire des populations.

Acteur historique du changement dans plus de 60 pays, le CCFD-Terre Solidaire agit contre toutes les formes d'injustices. Nous œuvrons pour que chacun voie ses droits fondamentaux respectés : manger à sa faim, vivre dignement de son travail, habiter dans un environnement sain, choisir là où construire sa vie... Un monde plus juste et plus fraternel est déjà en action, car chacun porte en lui une force de changement. Notre engagement pour plus de justice et de solidarité prend racine dans la pensée sociale de l'Église. Par notre action individuelle et collective, nous proposons et soutenons des solutions politiques et de terrain.

+ de **400**

organisations
partenaires

700

projets internationaux
dans 63 pays

15 000

bénévoles

2,2

millions de
bénéficiaires

Contacts

Swann Bommier, Chargé de Plaidoyer pour la Régulation des Entreprises Multinationales : s.bommier@ccfd-terresolidaire.org

Maureen Jorand, Responsable de Service Plaidoyer Souveraineté Alimentaire et Climat : jm.jorand@ccfd-terresolidaire.org

Pour télécharger cette brochure et le rapport dans son ensemble, rendez-vous sur <https://ccfd-terresolidaire.org>

Pour suivre notre actualité, s'engager ou poursuivre le dialogue, retrouvez-nous sur :



ccfd-terresolidaire.org



**TERRE
SOLIDAIRE**
Soyons les forces du changement

Comité Catholique contre la Faim
et pour le Développement - Terre Solidaire

4, rue Jean Lantier 75001 Paris - Tél : 01 44 82 80 00